

L'Espace d'Incubation



Un lieu d'accueil
des porteurs de projets innovants



Un objectif : renforcer l'offre d'incubation

Conformément aux exigences de ses labels, Technopole Martinique se positionne en un véritable centre de ressources proposant une offre globale en matière d'appui en innovation à tous les stades de la vie de l'entreprise. Cette offre globale s'articule autour de plusieurs services : pépinière d'entreprises, Incubation, Ingénierie de l'innovation, promotion de l'innovation, animation du réseau Technopolitain. Actuellement, la pépinière CHRYSALIA CEEI héberge et accompagne plusieurs entreprises en phase de lancement de leur activité.

Afin de mieux couvrir les besoins en hébergement détectés, mais également de s'inscrire plus fortement dans une politique de soutien à l'innovation réactive, TECHNOPOLE MARTINIQUE a créé sur son site un espace de travail et d'accueil dédié aux porteurs de projets innovants ante création : l'Espace Incubation.

Avec l'aménagement de ce nouvel Espace d'Incubation, TECHNOPOLE MARTINIQUE souhaite renforcer son offre d'incubation : CREANOV.

Dans un contexte économique dégradé, l'expérience montre que, trop souvent, la mort de jeunes entreprises ou de projets en développement provient en partie d'une mauvaise conception, étape permettant le passage de l'idée à l'étude de faisabilité, particulièrement importante en démarche d'innovation. C'est sur la base de deux acquis, un concept technologique prouvé et une équipe dirigeante affirmée, qu'il devient possible de construire la proposition de valeur qui justifiera la poursuite du projet à travers l'intégration en pépinière, l'intervention d'un capital risqueur, la mobilisation de fonds ...

Partant de ces constats, CREANOV est un dispositif d'incubation de projets innovants ayant pour objectif de faire évoluer le projet innovant sous différents aspects.

Il vise ainsi à :

- Aider à évaluer la **viabilité** potentielle et réelle d'un concept d'entreprise innovante ;
- Contribuer à la **maturation technologique et marketo-économique** du concept ;
- Aider à formaliser un premier **business plan** ;
- Améliorer **l'évaluation du risque** global technologique et économique ;
- Préparer et fournir les outils au porteur de projet pour qu'il intègre progressivement une **dimension entrepreneuriale**.

Au sein du dispositif CREANOV le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement organisé autour de 4 axes :

- **L'hébergement en Espace d'incubation** : L'Espace Incubation est une salle de 32m² située au 2ème étage du Site de Technopôle Martinique.
Ses deux principales vocations sont :
 - Apporter un soutien logistique et de gestion de projet pour effectuer les démarches d'études et les formalités administratives nécessaires à la validation d'un concept d'entreprise ;
 - Insérer le porteur de projet dans un milieu de créateurs et de chefs d'entreprises pour rompre l'isolement du créateur et développer ses qualités entrepreneuriales.
- **La conduite du projet** : l'intervention des Conseillers Innovation de la TM vise à guider le porteur de projet dans les étapes nécessaires à la maturation de son projet.
- **Les missions d'expertise** : ces missions, menées par des partenaires/prestataires spécialisés, visent à aider à la maturation du projet sur un aspect particulier (technologique, économique ou marketing) de celui-ci.
- **Le portage du projet innovant** : ce volet vise au développement ou à l'émergence de la dimension entrepreneuriale du porteur de projet.

La détection des porteurs de projet CREANOV s'appuie sur des partenariats dans le but d'élargir et d'améliorer la détection de potentiels porteurs de projets innovants, TECHNOPOLE MARTINIQUE a mis en place des partenariats et mené des actions avec des acteurs importants de l'enseignement et de la recherche, tels que l'Université Antilles Guyane et L'Ecole de Gestion et de Commerce.

L'espace d'incubation, lieu d'innovation

Aménagé afin d'héberger jusqu'à 5 porteurs de projets, l'espace incubation est réparti en 3 postes de travail « open space » ou bureau. Il s'agit d'un espace public « non privatif » mis à la disposition des porteurs de projets par la CACEM. L'offre d'accueil est donc soumise aux règles d'occupation du domaine public.

Qui peut accéder à l'Espace d'incubation ?

Les bénéficiaires de cet espace sont en priorité des porteurs de projets innovants en phase de maturation avant le démarrage de leur activité d'entreprise. Ces porteurs de projets peuvent être déjà accompagnés ou non par Technopole Martinique. Issus des Ecoles de Commerce, des Ecoles d'ingénieur, de l'Enseignement Technologique, des structures de Recherche, ou d'Entreprises existantes, les bénéficiaires sont porteurs d'un projet au caractère innovant marqué.

A quel moment accéder à l'Espace d'incubation ?

Le meilleur moment pour accéder à l'espace d'incubation est à l'amorçage du projet, au moment où l'opportunité de marché a été suffisamment validée pour permettre un passage rapide à l'action. Il s'agit dans les 6 à 12 mois d'incubation d'accélérer la maturation du projet pour éprouver le modèle économique et « fiabiliser le business plan », à savoir : Finaliser un produit ou service compétitif, capter ses premiers clients, préparer une levée de fonds, obtenir une aide financière....

Quelle offre d'accueil pour les porteurs de projets ?

Accueil et accompagnement : un couplage indissociable

L'accueil en Espace d'Incubation est l'une des composantes d'un dispositif de maturation agissant sur la conduite, le portage et la viabilité réelle de la démarche d'innovation. En relation avec le porteur de projet, les Conseillers Innovation de Technopole Martinique évaluent les besoins en accompagnement et en hébergement.

Selon les priorités d'actions identifiées et les besoins logistiques immédiats, les conseillers Innovation proposent des prestations d'accompagnement et d'expertise couplés ou non, à un accueil en espace d'incubation. Ainsi l'entrée en espace d'incubation ne peut intervenir que durant ou après une phase d'accompagnement de la démarche d'innovation par l'équipe de la Technopole.

Une offre adaptée à la disponibilité et aux ressources des porteurs de projets

En accédant à l'espace d'incubation, le porteur de projet s'immerge dans le milieu entrepreneurial, et dispose d'un poste de travail aménagé. Technopole Martinique propose des durées d'occupation modulables, selon le niveau de maturité du projet et/ou les disponibilités du porteur de projet (parfois les porteurs de projet sont des « actifs »).

Par ailleurs, les montants des tarifs forfaitaires pratiqués (de 35 à 80 € /mois) visent à limiter la charge financière d'amorçage du projet tout en sensibilisant à la réalité économique du lancement d'une activité.

Les services bureautiques et logistiques auxquels peuvent accéder les porteurs de projet sont équivalents à ceux proposés aux entreprises hébergées en pépinière.

Quelles démarches pour accéder à l'Espace d'incubation ?

- Présenter en toute confidentialité (signature de la Charte Technopole) votre projet au Conseiller Innovation qui effectue une première évaluation.
- Renseigner un dossier de Demande d'Entrée en Espace Incubation avec l'aide de la Technopole (si besoin)
- Présenter son projet au Comité d'Agrément de la Technopole : L'entrée en Espace Incubation sera soumise à l'avis du Comité d'Agrément de la Technopole, instance présidée par un élu de la CACEM et regroupant des administratifs de la CACEM, ainsi que des « experts » socio-professionnels. Chaque projet est apprécié sur la base d'une grille d'évaluation regroupant plusieurs critères : Caractère(s) innovant(s), maturité du projet, qualifications et qualités porteur de projet, adéquation avec les exigences de la Technopole.
- Contractualiser avec CACEM/ Technopole Martinique l'entrée en Espace Incubation (Conventions d'accueil en espace d'incubation)

Pour en savoir plus,

Contactez l'équipe de Technopole Martinique aux coordonnées suivantes :

CACEM

Direction Générale Adjointe du Développement et de la Planification Technopole Martinique

	e-mail	Ligne directe
Directeur :		
Gilles GESTEL	gilles.gestel@cacem-mq.com	0596 75 71 68
Assistants de Direction :		
Francine BOUTRIN	francine.boutrin@cacem-mq.com	0596 38 07 71
Estelle ZALI	estelle.zali@cacem-mq.com	0596 70 62 95
Responsable Pépinière d'Entreprises Chrysalia-CEEI :		
Déborah BONTEMPS	deborah.bontemps@cacem-mq.com	0596 38 28 90
Responsable Animation de la Technopole et Marketing Territorial :		
Roseline DINGIVAL	roseline.newton@cacem-mq.com	0596 75 71 69
Responsable Ingénierie de l'Innovation :		
Dominique DONGAR	dominique.dongar@cacem-mq.com	0596 75 87 10

Adresse :

Centre d'affaires Agora 1 – Bât B
Avenue de l'Etang Z'abricots
97200 FORT DE -FRANCE CEDEX

Adresse postale :

Immeuble Les Cascades III – Place François Mitterrand
BP 407 - 97204 FORT DE -FRANCE CEDEX
Standard : 0596 75 82 72 • Fax : 0596 75 87 06

www.technopolemartinique.org